

République Française
Département : COTE-D'OR
Arrondissement : Beaune
VILLERS LA FAYE - COMMUNE

Procès verbal

Affiché le ...17/03/2026..

Le lundi 23 février 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 février 2026, s'est réunie sous la présidence de ISABELLE CHAPUILLIOT,

Secrétaire de la séance : Joël SAUVRY

Présents : ISABELLE CHAPUILLIOT, Sylvain COUDEREAU, Myriam CHAOUNI, Rasa COUDIN, Guillaume DAVID, Matthieu GACON, Ophélie HERUBEL, Joël SAUVRY

Représentés : Lucie POINSOT représentée par Myriam CHAOUNI

Absents et excusés : Victor DONCHE GAY, Céline FAVIER

Ordre du jour :

- Vote du CFU
- Affectation du résultat
- MOTION contre la fermeture d'une classe maternelle
- DELIBERATION portant sur la convention avec le conseil Départemental en matière de voirie et de mise à disposition de panneaux de signalisation
- DELIBERATION portant sur le demande de comptage sur la RD 115 (Route de Marey)
- Point sur les travaux de rénovation du bâtiment communal
- Dernière minute
- Questions diverses

Madame la Maire demande au Consiel Municipal l'ajout du point suivant :

- DELIBERATION autorisant Madame la Maire à signer les documents relatifs à la subvention accordée par le Conseil Départemental pour la rénovation de la Mairie. Les documents sont parvenus en mairie après l'envoi de la convocation.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 16 JANVIER 2026

Adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

VOTE DU CFU

Le vote du CFU se fait sur la base du CFU définitif transmis par la trésorerie. Le Trésor Public rencontre des soucis informatiques depuis début février qui n'ont pas permis la transmission de ce document obligatoire pour valider la délibération.

Par conséquent, la délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le calcul du résultat se fait sur la base du CFU définitif. Compte tenu des soucis informatiques de la trésorerie, il est impossible de valider l'affectation du résultat.

Par conséquent, la délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE (N° DE_006_2026)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer, avec les services du Conseil départemental de la Côte d'Or, la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

Délibération : adoptée

DEMANDE DE COMPTAGE RD 115 (Route de Marey) (N° DE_007_2026)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de procéder au comptage des véhicules durant 7 jours sur la RD 115, Route de Marey. Ces chiffres apporteraient une base de réflexion aux membres de la convention citoyenne créée lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2025.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de procéder au comptage sur la RD 115, Route de Marey durant 7 jours.
- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document en ce sens.

Délibération : adoptée

AUTORISATION A Mme LA MAIRE A SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS A LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE (N° DE_008_2026)

Madame la Maire remercie l'Assemblée d'avoir accepté de rajouter cette délibération de dernière minute. Les documents sont parvenus en mairie après l'envoi de la convocation de ce Conseil Municipal. Compte tenu de l'urgence du dossier, la délibération ne pouvait attendre le prochain Conseil Municipal.

La notification d'attribution de la subvention a été reçue. Le montant accordé s'élève à 350000€. Afin de valider cette aide, un contrat d'attribution doit être signé par Madame la Maire, après autorisation donnée par l'Assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame la Maire à signer, avec les services du Conseil départemental de la Côte d'Or, le contrat d'attribution du projet de rénovation du bâtiment communal.

Délibération : adoptée

MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE DE L'ECOLE MATERNELLE

Compte-tenu des effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire (2026-2027) et suite au retours transmis par les enseignants lors du Conseil d'École du 5 février 2026, le Conseil

Municipal de Villers-la-Faye tient à montrer son opposition à la décision probable de fermer une classe de l'école maternelle au Pôle Scolaire des Hautes Côtes.

Il nous paraît injuste et intolérable que malgré un investissement réalisé par 7 communes, dont Villers-la-Faye, ce qui représente un poste particulièrement important dans le budget de nos communes rurales, nos enfants ne puissent être accueillis dans des conditions optimales.

Nous craignons que malgré leur bonne volonté, les enseignants ne puissent pas continuer de dispenser un enseignement de qualité aux enfants de nos villages.

Nous nous interrogeons également sur l'avenir de notre école si vous ne pouvez pas nous assurer une certaine stabilité dans les effectifs de nos enseignants. Les enfants de nos villages ont besoin d'une équipe enseignante qui s'inscrit dans la durée. Les conditions de leur accueil à près de 30 enfants de 3 à 5 ans par classe nous interrogent aussi et ne pourront que leur occasionner du stress bien difficile à gérer à cet âge. Ce sont leur santé et leur avenir qui sont en jeu.

Comment maintenir la vie dans nos communes rurales lorsque les conditions d'enseignement se dégradent contre la volonté des élus et malgré les investissements réalisés ?

C'est la raison pour laquelle la Municipalité de Villers-la-Faye demande qu'aucune classe du Pôle Scolaire des Hautes Côtes ne soit fermée cette année.

Adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Villers la Faye, le lundi 23 février 2026

POINT TRAVAUX RENOVATION BATIMENT MAIRIE

- La 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu mardi 17 février, Mme la Maire, Mme Chaouni, adjointe et Mrs Gacon et David étaient présents.
- Le prêt à long terme a été signé par Mme le maire et transmis à la préfecture et au Trésor Public, un appel des fonds sera réalisé dès que possible afin de démarrer les remboursements au plus tôt dans un souci de bonne gestion.
- Le prêt relais est mis en attente, il ne sera signé qu'au moment où les besoins en trésorerie le nécessiteront. Les taux étant peu volatils, les risques d'une envolée de ceux-ci dans les 15 mois qui viennent sont faibles .
- Les informations nécessaires à l'établissement des panneaux de chantier ont été transmises à Sistem Architecture.
- Les panneaux de chantier seront installés dès qu'ils seront prêts et au plus tard lors de la prochaine réunion prévue le 3 mars.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Mireille Boulet a fait une demande concernant sa sortie sur la route de Marey. La Convention citoyenne pour la sécurisation de la route de Marey travaille actuellement sur le sujet. Le Conseil est dans l'attente de propositions.
- Organisation du 1er tour de gardes des élections municipales du 15 mars 2026
- Mise à jour du panneaux des Maires : Demande de devis à Monsieur David Vigoureux pour le lettrage de :
 - 2014 : C. Sanchez - I. Chapuilliot
 - I. Chapuilliot - 2020 - S. Coudereau
- REMISE DES CARTES ELECTORALES AUX NOUVEAUX ELECTEURS : les invitations seront distribuées dans le courant de la semaine prochain
 - Cérémonie pour les jeunes à la mairie le 7 mars à 9h00,
 - Distribution dans les boîtes aux lettres pour les absents
- INCIVILITE SUR LES CHAUMES : Madame la Maire informe le Conseil Municipal que des dégradations ont été commises sur les Chaumes. Des arbres mais également des

structures du parcours de santé ont été découpés par une tronçonneuse.
La gendarmerie est prévenue. Des rondes vont être organisées.

DATES A RETENIR :

- 07 mars 2026 : remise des cartes électorales en main propre aux nouveaux électeurs
- 14 mars 2026 : matinée propre
- 15 mars 2026 : élections municipales 1^{er} tour

ISABELLE CHAPUILLIOT
Président de séance



Joël SAUVRY
Secrétaire de séance

